

Sophie Duportail

Le transfert comme excuse

J'ai souhaité aujourd'hui partir de l'analyse d'un usage particulier du transfert, usage le plus souvent gêné, mais néanmoins courant auquel je n'avais pas prêté sérieusement attention jusqu'à la crise, mais qui s'est déployé là, d'une manière si manifestement choquante, voire obscène, qu'un travail de réflexion sur ce qui le cause s'est imposé à moi : usage particulier du transfert donc, comme excuse.

Il est des usages du transfert comme excuse qui peuvent paraître bénins, voire tout à fait acceptables. Par exemple, je me suis trouvée, pendant la crise, plus-un d'un cartel qui fonctionnait très bien. Certains des participants étaient en analyse avec des analystes de " l'autre bord ". Il leur est apparu impossible de concilier la poursuite du travail en cartel avec moi, des forums, et celle de leur analyse ; j'ai trouvé normal de leur dire que bien entendu il fallait donner la priorité à leur cure. Il me semble, après-coup, que sous des apparences très correctes j'ai, néanmoins reçu là comme valable l'excuse du transfert : excuse donnée pour ne pas poursuivre un travail et une réflexion sur les enjeux de la crise et surtout pour ne pas agir à partir de cette réflexion, et que donc loin de favoriser la cure de ces analysants comme je m'en donnais l'air, je les ai aidés à se défiler.

Nous avons assisté à ce à quoi pouvait mener la généralisation de cet usage du transfert comme excuse. Excuse pour un tel qui, en analyse avec A, ne peut " évidemment " faire autrement que tel choix, il n'est pas responsable, c'est le transfert. Ce mode de pensée la plupart du temps admis, prélude, de fait, à la position de complice sur laquelle I. Morin a réfléchi, que le sujet prend alors d'autant plus sereinement que c'est avec l'excuse du transfert.

Cette excuse du transfert est également régulièrement employée pour justifier les crises et dérapages institutionnels. Il y a, latente, l'idée que d'une communauté analytique, nous ne pouvons nous attendre qu'au pire, que ce pire est normal, parce que nous, nous ne sommes pas comme les autres humains ordinaires qui peinent à penser avec un minimum de rigueur conceptuelle, qui croient que la démocratie est un bon mode de régulation des abus de pouvoir, qui ne trouvent pas que le mensonge, la diffamation, l'injure, soient spécialement aptes à constituer un lien social intéressant, non : métamorphosés par l'analyse en une espèce nouvelle de " surhommes " voire, pire, de " surfemmes ", nous ne pouvons pas nous permettre ce genre de pensée simplette car nous, nous tenons compte du transfert ! Excuse avancée d'emblée, toujours prête, pour justifier n'importe quels égarements institutionnels.

Ainsi, petit à petit, d'excuse en excuse, en sommes-nous arrivés au point où le transfert, devenu ouvre-boîtes universel pour justifier l'injustifiable, refuge de l'ignorance et de la lâcheté, nous ne voyons plus pourquoi nous n'excuserions pas Eichmann au nom de son transfert sur Hitler.

Alors la question s'impose : où est l'erreur ?

Mon hypothèse est que nous n'avons pas suffisamment pris acte de la révolution opérée par la Proposition du 9 Octobre pour penser la communauté analytique. Ainsi, dans la Note adjointe à l'acte de fondation, avant 1967 donc, Lacan parlait du transfert de travail :

“ L'enseignement de la psychanalyse ne peut se transmettre d'un sujet à l'autre que par les voies d'un transfert de travail ”.

Or, sous-jacent à l'usage du transfert comme excuse, il y a l'idée reçue selon laquelle, à la fin de la cure, on passerait du transfert sur l'analyste au transfert de travail. C'est au nom de cette idée reçue que j'ai accepté la fin du cartel dont je parlais à l'instant.

Or, en 1967, Lacan écrit : “ Je suis étonné que personne n'ait jamais songé à m'opposer (...) que le transfert fait à lui seul objection à l'intersubjectivité. Je le regrette même, vu que rien n'est plus vrai ”.

Il est clair que le transfert de travail tel que nous l'avons vu plus haut dans la Note adjointe relève de la période propédeutique que Lacan a accordée à l'intersubjectivité puisqu'il y était question d'une transmission de sujet à sujet. La Proposition du 9 Octobre, de la passe donc, découle de l'abandon de cette référence à l'intersubjectivité. Ainsi, y a-t-il donc incompatibilité entre cette partie de l'acte de fondation de l'AFP, et la Proposition du 9 Octobre, plus précisément, entre le transfert de travail et la procédure de la passe ? Il y avait donc deux projets d'Ecole distincts : celui de 1964 et celui de 1967, incompatibles et qui tous deux se sont poursuivis dans l'AFP, puis l'ECF, sans que cette contradiction ne soit apparue. Il était donc logique que nous aboutissions un jour ou l'autre à une scission effective entre deux écoles qui n'étaient qu'artificiellement collées l'une à l'autre : l'école fondée sur le transfert de travail et l'école fondée sur la procédure de la passe.

Plus important encore que le repérage du renversement dialectique de 1967 dans l'enseignement de Lacan, me semble l'identification de ce qui l'a nécessité, et qui, pour le coup me paraît relever de la politique d'un désir déjà là au niveau de la cure depuis l'invention de la psychanalyse par Freud, repris, radicalisé par Lacan au niveau de l'institution et qui pourrait s'énoncer comme suit : “ le transfert : ce n'est pas une excuse ”.

Pas une excuse pour Freud, en effet, le transfert pour fuir comme Breuer Anna O., pas une excuse non plus accordée à l'analysant pour se taire sur ses fantasmes pourtant si difficiles à dire, pas une excuse le transfert pour Lacan pour fermer son séminaire à ses analysants. De même, Lacan, n'a jamais usé de l'excuse du transfert pour ne pas répondre à quelqu'un, que ce soit en le renvoyant à son analyste, ou au fait, que n'étant pas en analyse, sous transfert, il ne pourrait pas comprendre.

Dès lors, il me semble possible de distinguer les deux écoles, qui, si mon hypothèse est juste, se décollent l'une de l'autre en ce moment, par une différence d'option politique plus fondamentale encore que la différence d'option théorique puisqu'elle en est la cause. Différence d'option politique non au sens du choix entre une politique de droite et une politique de gauche, mais différence de conception même du politique comme tel.

Les deux partent du même constat de l'existence du transfert à l'entrée de la cure “ par la grâce de l'analysant ” comme dit Lacan. L'une, l'Ecole-Une, bien sûr, a opté pour la politique du transfert, au sens où la politique qu'elle soutient est affine à celle que poursuit le transfert lui-même en tant que fondé sur la méprise du sujet supposé savoir. Il s'agit dans l'école du transfert d'orienter, de mater, de réduire, de trier, parmi les effets erratiques du transfert, aussi bien pousse au travail que pousse à la déférence délirante. Le moyen choisi, tous transfèrent

sur Un, est somme toute au regard des fins visées assez logique. Le mode de discours est rhétorique, comme celui de l'inconscient, art de persuader bien nécessaire pour se persuader en effet soi-même de la consistance de la réalité fantasmatique que le sujet s'est construite à sa main, au moyen du transfert. Rhétorique, art de persuader, ou mieux encore, comme l'a justement nommé Schopenhauer " art d'avoir toujours raison ".

L'autre politique, politique de l'analyste, elle, opère autrement. Elle n'est pas affine au transfert, mais à cette pratique, l'analyse, dont Lacan dès Fonction et champ de la parole et du langage, disait, " qu'elle tirait son originalité des moyens dont elle se prive ". Son mode de discours n'est pas rhétorique mais poétique. Comme la poésie, elle opère à partir des moyens et facilités offerts par le langage dont elle a choisi de se priver. Ainsi G. Perec se prive de l'usage de la voyelle " e " pour écrire la Disparition grâce à quoi, par delà l'opacité de la fumée des fours et du trou noir de l'amnésie dans lesquels ses parents ont disparu, il arrive à écrire pas sans " eux ".

Ainsi en est-il de la décision " le transfert : ce n'est pas une excuse ". Cette décision n'interdit aucune jouissance et donc n'y engage pas non plus. Comme la poésie, elle opère sur le seul signifiant, de renverser la force impérative de jouissance de ce dernier, par la privation d'un des moyens qu'il offre au sujet : pour le cas la pratique de l'excuse. Elle se déploie dans le minuscule et pourtant déterminant espace de liberté que le signifiant laisse au parlêtre, en accord avec la destitution du sujet. Tenir malgré toutes les difficultés, et sans autre justification que poétique, la décision : " le transfert : ce n'est pas une excuse ", est ainsi un acte éthique, en même temps que poétique, proprement po-éthique.

Pour ne pas conclure, mais amorcer un autre pas, à partir du fait que Lacan qualifie dans Encore les quatre discours de quatre raisons, et en ayant présente à l'esprit la rhétorique définie comme art d'avoir toujours raison, ne pourrions-nous pas formuler ainsi, la décision minimum requise pour une école de la Passe : le transfert est une méprise, c'est un fait, mais ce n'est pas une raison.